



AIDES FINANCIERES

publié le 11/09/2018

En cas de difficulté financière, deux aides vous sont proposées pour aider à la scolarité de vos enfants (restauration scolaire, voyage), sous condition de revenus :

- ▶ par l'établissement via le Fonds social : dossier fonds sociaux
- ▶ par le Département via l'Aide ponctuelle départementale : imprimé aides scolarité 2018 et règlement aide collège 2018

Vous pouvez télécharger les formulaires vierges ici.

Merci de les remplir et fournir toutes les pièces justificatives avant de me les apporter.

La gestionnaire

Documents joints

 [imprime-aides_scolarite_2018](#) (PDF de 73.3 ko)

 [reglement_aide_college_2018](#) (PDF de 20 ko)

 [dossier_fonds_sociaux](#) (Word de 72.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.